

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 12 novembre 2020 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ2030928A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 9 novembre 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, la lieutenant-colonelle Maud Cerclé-Fraval (NIGEND : 231 510 – NLS : 6676634 – NID : 0544072047) est placée en situation d'affectation temporaire, du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021 inclus, en qualité de chargée de mission au sein du service du préfet chargé de la déclinaison de la police de sécurité du quotidien auprès du secrétariat général du ministère de l'intérieur (75).

Article 2

L'intéressée exerce ses fonctions au ministère de l'intérieur, place Beauvau, 75008 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, elle est administrée par le bureau des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Le Blanc (36). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA